



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt et un février deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Laurent BUISINE, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, M. Didier DAMIDE, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Pierre PAPEGHIN, M. Philippe BIRO, M. Éric BOCQUET, M. Jocelyn GHESELLE, Mme Blandine MORTREUX, Mme Céline LEJOSNE, M. Yves LEFRANCO, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Louissette MAILLY, Mme Vanessa LESAFFRE, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Dominique DHENNIN,

Ont donné Pouvoir : Mme Catherine HAEYAERT à Mme Céline LEJOSNE

Absents :

Délibération n°1/25

Objet : Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de renouveler le Conseil Municipal de la Commune de Marquillies, suite à la démission d'un tiers de ses membres,

Vu l'Arrêté préfectoral du 26 novembre 2024 convoquant le collège électoral de la Commune le 2 février 2025,

Vu le Conseil Municipal d'installation du 7 février 2025 portant à l'ordre du jour l'élection du Maire,

Le 7 février 2025 à 19h, sous la présidence de Monsieur Dominique DHENNIN, Maire en fonction, déclarant le Quorum atteint avec 18 Conseillers présents, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue en application des Articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

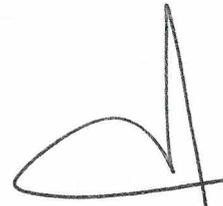
Monsieur Éric BOCQUET se déclare candidat. Il est procédé à l'élection, et au dépouillement des bulletins de vote. Le résultat a été le suivant :

- 19 votants
- 5 suffrages blancs
- 14 suffrages exprimés en faveur de Monsieur Éric BOCQUET

La majorité absolue soit 8, étant atteinte, Monsieur Éric BOCQUET a été proclamé Maire de la Commune de Marquillies.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 10 février 2025


Le Maire

Éric BOSQUET